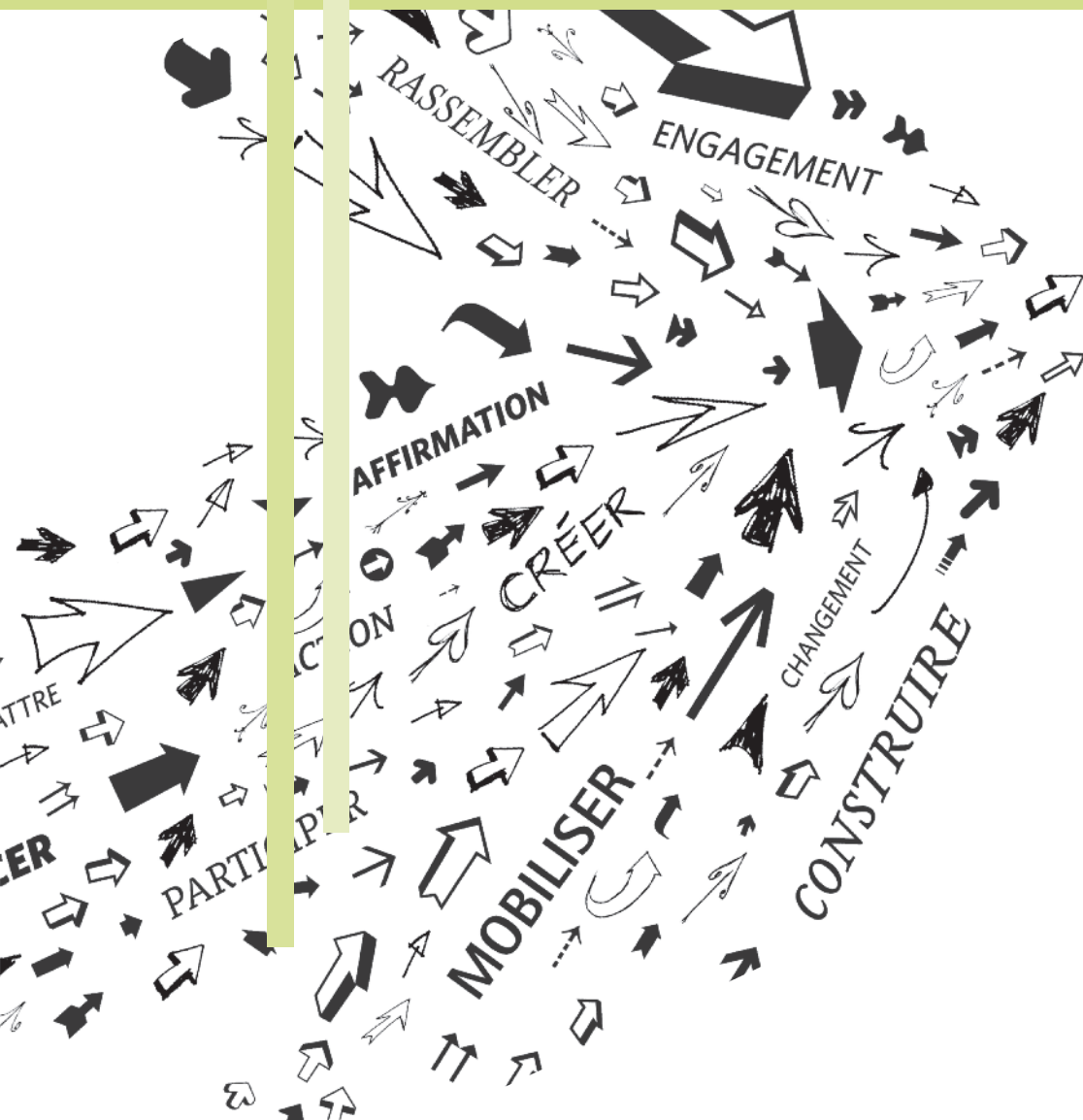


Propositions adoptées
aux États généraux de l'action
et de l'analyse féministes
le 16 et 17 novembre 2013



Les États généraux, initiés en 2011 par la Fédération des femmes du Québec, ont été dirigés par un comité d'orientation indépendant et portés très largement par le mouvement des femmes.

www.etatsgenerauxdufeminisme.com

Pour information :



Fédération des femmes du Québec
110, rue Ste-Thérèse, bureau 309
Montréal (QC) H2Y 1 E6
514-876-0166 – info@ffq.qc.ca

Dans ce document, vous retrouverez l'ensemble des propositions adoptées lors du Forum des États généraux de l'action et l'analyse féministes qui s'est déroulé du 14 au 17 novembre 2013 à Montréal. Ces propositions sont issues de différents processus de consultations et de réflexion et ont été débattues et bonifiées par des amendements et de nouvelles propositions amenées par les participantes lors du Forum.

D'où viennent les propositions?

Les propositions contenues dans le cahier de propositions ont été élaborées par le comité d'orientation des États généraux à partir des réflexions issues de la consultation du mouvementⁱ, du colloque de 2012, de la tournée régionale ainsi que des travaux des sept tables de travail. Ce cahier, divisé en sept sections thématiques, a été remis aux participantes du Forum. Chacune des sept sections proposait en conclusion une série de propositions sur lesquelles les participantes du Forum se sont prononcées.

Comment les propositions ont-elles été traitées au Forum?

Les ateliers — Au Forum, les participantes se sont regroupées en atelier (plusieurs ateliers par thème afin de travailler en petits groupes) pour s'approprier les pistes d'actions contenues dans le cahier de propositions et pour en débattre afin de les accepter telles quelles, de les amender ou encore d'apporter de nouvelles propositions. Lors des ateliers, les propositions devaient être adoptées au 2/3 pour passer en sous-plénières. Les propositions qui ont obtenu l'aval des participantes ont ensuite été débattues en sous-plénières (regroupement de tous les ateliers traitant d'un même thème).

Les sous-plénières — Durant les sous-plénières, les propositions ont été à nouveau débattues et ont été votées à 50 % + 1 (majorité simple). Les participantes ont aussi eu l'occasion de se réunir en caucus pour apporter de nouvelles propositions aux sous-plénières. Ces propositions ont subi le même traitement, elles devaient obtenir une majorité simple pour passer en plénière.

La plénière — En plénière, les participantes devaient se prononcer sur l'ensemble des propositions, amendements et nouvelles propositions adoptées en sous-plénières. Jugeant que les propositions amendées du cahier recevaient un appui fort, les participantes au plénière ont donné priorité au traitement des nouvelles propositions. Les propositions devaient obtenir le 2/3 des votes pour être adoptées. Or, faute de temps, certaines propositions n'ont pas pu être débattues.

Afin de montrer en toute transparence les différentes propositions retenues autant en sous-plénières qu'en plénière, le comité d'orientation a jugé bon de les fournir en indiquant clairement si la proposition a été votée en sous-plénière ou en plénière.

Le Comité d'orientation

SOUS-PLÉNIÈRE

PLÉNIÈRE

ⁱ La consultation « Retracer l'histoire des vingt dernières années du mouvement des femmes » a rejoint 450 femmes des groupes de femmes et des collectifs très divers. L'objectif était de dresser un bilan de l'action féministe au Québec au cours des vingt dernières années afin d'identifier les défis à relever dans les années à venir.

SECTION 1

Bien-être et santé globale des femmes

A) Adopter, promouvoir et défendre une vision féministe globale de la santé et du bien-être des femmes, de la société, des écosystèmes et des peuples afin de comprendre, dénoncer et démontrer comment les femmes sont affectées par :

- les déterminants sociaux de la santé, comme la pauvreté, l'éducation et l'accès à un logement décent;
- les conditions de vie et de travail;
- le désengagement de l'État, notamment le désinvestissement, la privatisation, la marchandisation et la dévalorisation des services publics, parapublics et communautaires en services sociaux, éducatifs, de santé et de défense des droits;
- la division sexuelle du travail et la division sociale des rôles et des tâches;
- les enjeux environnementaux;
- le type de production économique;
- la culture et les normes sociales;
- l'interaction des divers systèmes d'oppression et la violence qui en découle
- la médicalisation de la santé et des problèmes sociaux
- le contrôle du corps des femmes
- la marchandisation de leur corps et de leur sexualité
- les accords commerciaux et démontrer les impacts négatifs sur les femmes

Et ce, en reconnaissant le rôle central de la violence envers les femmes et de l'interaction des divers systèmes d'oppression qui maintiennent le patriarcat.

Adopté en plénière

PLÉNIÈRE

B) Cette vision doit permettre au mouvement féministe de créer de nouvelles alliances, de stimuler l'engagement de l'ensemble de la société et de s'orienter vers :

- une lutte collective pour l'amélioration de la santé globale et le bien-être des femmes, des écosystèmes et des peuples dans une perspective critique des causes structurelles;
- l'intensification de la lutte contre toutes les formes de violence patriarcale; la poursuite de la lutte contre la marchandisation de la santé et la privatisation et des services sociaux et de soins de santé; l'accentuation de la lutte contre les inégalités sociales et économiques; l'investissement dans les luttes écologistes; le développement des approches globales en santé préventive qui soient respectueuses de l'autonomie des femmes; la prise en compte des besoins particuliers de certains groupes de femmes dans l'élaboration de propositions visant à améliorer l'universalité des services publics de santé; la défense du droit à

SOUS-PLÉNIÈRE

l'autodétermination des femmes; l'affirmation de l'expertise des femmes dans la recherche de solutions; le développement d'une approche critique envers les compagnies pharmaceutiques; le développement d'un système alimentaire local, écologique, accessible et sain; la déconstruction du mythe de l'égalité atteinte; le développement d'une approche critique envers les multinationales agroalimentaires et le soutien aux initiatives visant l'autonomie alimentaire des communautés; l'accentuation de la lutte pour le droit au logement et pour développement d'un plus grand nombre de logements sociaux; une lutte pour l'accès aux soins de santé et aux services sociaux universels et gratuits entre autres une réorganisation du système;

Adopté en sous-plénière

C) Cette vision devrait permettre au mouvement féministe d'interpeller les différents paliers de gouvernement :

- afin qu'ils se fixent des objectifs pour mettre en pratique la promotion de la santé;
- afin qu'ils assurent la cohérence des politiques entre les différents secteurs et ministères en ce qui concerne les impacts sur la santé.

Adoptée en plénière.

D) Articuler un discours et des pratiques féministes de la maternité et de la famille qui prennent en compte la diversité des expériences de toutes les femmes et l'ensemble des oppressions systémiques qu'elles rencontrent.

Adoptée en plénière

SECTION 2

Système économique, travail des femmes et place de l'écologie

PLÉNIÈRE

A) Remettre en question le système économique actuel et poursuivre les luttes féministes.

- Maintenir la pression féministe visant plus d'égalité et de justice en poursuivant les luttes en faveur de l'équité salariale, l'égal accès des femmes au marché du travail et à la syndicalisation, la diversification des choix professionnels, l'amélioration des conditions de travail des femmes, la lutte contre l'exploitation et les violences au travail, la lutte contre le surmenage des femmes, une meilleure conciliation travail-famille-études, notamment par l'adoption d'une loi-cadre sur la conciliation travail – famille – études, etc.
- Poursuivre les pressions afin de conserver et améliorer les services publics assurant l'universalité et l'accessibilité de ces services à l'ensemble de la population et tout particulièrement les femmes
- Développer l'analyse féministe des effets combinés du patriarcat et du capitalisme avec les autres systèmes d'oppression tels que le racisme, le colonialisme, le capacitisme, l'homophobie, etc. dans la reproduction des inégalités de façon systémique.
- Dans un contexte de féminisation de l'immigration lutter contre les politiques d'immigration et de commerce international racistes, sexistes et colonialistes qui créent et accentuent les inégalités sociales et économiques qui favorisent l'exploitation des personnes les plus marginalisées sur le marché du travail.
- Développer et maintenir la pression féministe pour le plein respect des droits économiques, sociaux et culturels.
- Lutter contre la pauvreté et particulièrement celle des femmes, notamment en réclamant un revenu social universel garanti.
- Revendiquer que l'État investisse davantage dans des milieux d'emploi majoritairement féminins
- Interpeller l'État en tant que garant du bien commun par la répartition équitable des richesses et par la protection des ressources naturelles

Adopté en plénière

SOUS-PLÉNIÈRE

B) Développer parallèlement une vision alternative – féministe et écologiste - de l'économie et du travail:

- a. Se donner les moyens de rompre avec le système capitaliste et néolibéral actuel en développant une vision tournée vers une économie des soins et des besoins pour assurer la vie sur terre et le bien-être des communautés au Nord comme au Sud

- b. Développer et mettre en pratique des alternatives économiques basées sur les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité
- c. Reconnaître et valoriser les contributions non salariées des femmes à la société tout en améliorant la prise en charge du travail domestique et familial par les hommes. Développer des pratiques collectives de prise en charge des soins. Autrement dit, rompre avec la division sexuelle du travail (qui oppose le travail de production rémunéré et le travail de reproduction non rémunéré) en tenant compte du travail effectué par les femmes de façon gratuite et non marchande
- d. Interpeller l'État en tant que garant du bien commun par la répartition équitable des richesses et par la protection des ressources naturelles
- Revendiquer la pleine consultation des peuples autochtones sur des projets

Adopté en sous-plénière

C) Placer l'écologie et le respect de l'environnement au cœur de cette vision économique féministe :

- Faire de l'écologie un véritable enjeu féministe en accordant la priorité à la préservation des ressources naturelles et au bien-être des personnes, des peuples et de la biodiversité
- Prendre position en tant que mouvement féministe sur des enjeux environnementaux tels que l'exploitation des gaz de schiste et du pétrole, le développement des énergies renouvelables, les changements climatiques, les mines en alliance avec des groupes écologistes afin de créer un rapport de force. etc.
- Encourager la recherche d'alternatives innovatrices dans un nouveau mode de production et de consommation respectueux de l'environnement et de l'être humain dans sa globalité
- Cibler la souveraineté alimentaire comme objectif central du développement rural, entre autres en valorisant l'agriculture à dimension humaine plutôt que le modèle de la grande industrie agroalimentaire
- Dénoncer l'impact des dégâts environnementaux sur les femmes dans le Nord et dans le Sud tant des communautés autochtones que non autochtones et exiger des gouvernements qu'ils légifèrent les pratiques des entreprises en les responsabilisant face à la pollution qui résulte de leur production.
- Revendiquer la pleine consultation des peuples autochtones sur des projets
- Élaborer et mettre en place un plan de développement du Québec qui a pour finalité le bien-être dans toutes ses dimensions, la justice sociale, économique et environnementale, le respect de l'autodétermination des peuples autochtones et la participation des communautés à la prise de décision un espace politique et public pour une réelle contribution du mouvement des femmes en alliance avec d'autres mouvements sociaux, la prise en compte des écosystèmes et des ressources épuisables. Il sera important de penser aux besoins des sept générations futures et de s'appuyer sur les leçons des sept dernières générations, et de chercher à valoriser les activités qui contribuent au bien-être (travail de soins, entraide,

etc.). Ce plan devrait également prévoir des pistes pour une période de transition, afin de permettre aux travailleuses et aux travailleurs de s'adapter et d'œuvrer, non plus au sein d'une économie axée uniquement sur la production mais dans un autre modèle économique.

- Remettre en question le concept de croissance économique et réfléchir au concept de décroissance et de sa mise en œuvre
- Dans le développement économique des régions, notamment des régions nordiques, que les femmes soient présentes et que des mesures soient mises en place pour que celles-ci puissent bénéficier des retombées économiques de ce développement.

Adopté en sous-plénière

SOUS-PLÉNIÈRE

D) Contrer les systèmes de valeurs et les pratiques qui produisent l'exclusion et la marginalisation des femmes immigrantes, autochtones et racisées, notamment au niveau du marché de l'emploi et ce dans tous nos milieux de travail et d'action, en dedans et en dehors du mouvement féministe.

Adopté en plénière

PLÉNIÈRE

SECTION 3

Autodétermination et solidarité avec les femmes autochtones

PLÉNIÈRE

A) Que le mouvement des femmes non autochtones entende l'appel à la solidarité et à l'action lancé par les femmes autochtones pour se solidariser avec leurs luttes, en s'engageant collectivement et en adoptant une posture anticoloniale féministe

- Que toute action reconnaisse, autant dans la production de documents que dans la prise de parole publique, qu'elle se trouve en territoire autochtone en le nommant par le nom d'origine de la nation autochtone.
- Respecter et promouvoir le droit à l'autodétermination des femmes et des peuples autochtones.
- Déconstruire la relation asymétrique instaurée par le colonialisme entre peuples autochtones et non autochtones (de type « prestataire-bénéficiaire ») en construisant des relations de solidarité, d'égaux à égaux, de nation à nation entre femmes québécoises et femmes autochtones,
- Mettre en place un dialogue permanent avec les femmes autochtones afin de favoriser le partage de connaissances, les apprentissages mutuels, la déconstruction des préjugés, le respect des différences de visions et de modes d'organisation et de lutte.
- Rompre avec le rapport inégalitaire et les préjugés qui découlent du système colonial en adoptant une démarche de « décolonisation de nos esprits » (apprendre à être sur leur terrain, à travailler avec elles à partir de leurs façons de fonctionner, à se laisser bousculer dans nos idées et façons de voir le monde et les rapports de pouvoir, etc.).

Adopté en plénière

B) Intervenir pour contrer les préjugés sexistes et racistes à l'endroit des femmes autochtones dans la société québécoise.

Adopté en plénière

C) Favoriser la diffusion des connaissances et des savoirs sur l'histoire et les cultures des peuples autochtones dans l'ensemble de la société pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés colonialistes dont ils et elles font l'objet.

Revendiquer que les cours d'histoire de niveaux primaire et secondaire soient bâtis en collaboration avec les peuples autochtones et intégrés de façon obligatoire dans le cursus scolaire à partir de la perspective des femmes autochtones.

Adopté en plénière

D) Utiliser la position du mouvement féministe non autochtone comme interlocuteur de l'état, aux moments jugés opportuns par le mouvement des femmes autochtones, pour pousser des

réformes du cadre juridique et politique source de discriminations multiples et systémiques envers les peuples et les femmes autochtones.

Adopté en plénière

D) Exiger la mise sur pied d'une commission d'enquête nationale sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées pour mettre fin à l'impunité entourant ces crimes sexistes et racistes.

Adopté en plénière

E) Développer des plans d'action avec les femmes autochtones pour contrer le colonialisme et l'assimilation et pour favoriser la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones.

Adopté en plénière

E) Il est proposé que le mouvement des femmes non autochtones reconnaisse son passé en tant que partie prenante des peuples colonisateurs (qu'il soit québécois, acadien ou canadien-anglais) et que cette relation coloniale se perpétue toujours dans le présent. Cette reconnaissance et la remise en question qu'elle implique sont l'étape nécessaire à la guérison de notre relation et à l'établissement d'une relation de nation à nation.

Adopté en plénière

F) Reconnaître dans l'héritage traditionnel autochtone des éléments pouvant servir de modèles en termes d'égalité et de respect, desquels le mouvement féministe des femmes non autochtones pourrait s'inspirer.

Adopté en plénière

SECTION 4

Démocratie, rôle de l'État et espaces politiques et médiatiques

PLÉNIÈRE

A) Lutter contre les politiques conservatrices en place et la remise en cause des acquis pour les femmes notamment leur droit à la liberté et à l'autodétermination, à la protection des renseignements personnels et à la vie privée.

Adopté en plénière

B) Continuer d'investir les espaces de pouvoir formel en favorisant la participation des femmes en politique, notamment en exigeant de tous les partis un véritable soutien concret pour toutes les candidates et toutes les élues.

Adopté en plénière

C) Inventer nos espaces d'organisation et d'expression à échanger sur nos pratiques et nos expertises en fonction de nos valeurs pour s'y solidariser, déployer nos luttes et y bâtir des modèles politiques alternatifs afin de nous orienter vers l'atteinte de nos objectifs solidairement.

Adopté en plénière

SOUS-PLÉNIÈRE

D) Développer des stratégies pour utiliser l'espace public comme un « lieu » de revendications féministes en reconnaissant que les mots et les images constituent un terrain de lutte.

Adopté en sous-plénière

E) Développer des stratégies afin de prendre activement part – individuellement et collectivement – aux débats publics en y apportant des réflexions féministes.

Adopté en sous-plénière

F) Encourager et soutenir les femmes afin qu'elles investissent davantage leur rôle de citoyenne en participant aux débats publics, notamment dans les médias traditionnels et sociaux et en faisant valoir leurs points de vue et revendications, afin d'élargir le nombre de féministes à l'aise de prendre la parole dans l'espace public.

Adopté en sous-plénière

G) Développer une vision féministe progressiste de la démocratie participative, directe et populaire afin de promouvoir une démocratie qui repose sur la définition collective des valeurs, des enjeux, des orientations et des politiques et qui accorde une place importante aux débats et à la diversité des points de vue et investir les espaces de cette démocratie.

Adopté en sous-plénière

H) Développer des alliances avec les syndicats et d'autres mouvements sociaux (écologiste, luttes autochtones, mouvement étudiant, luttes anticapitalistes, luttes queer, mouvement syndical, etc.) non seulement pour des luttes communes sur les perspectives communes, mais aussi pour susciter l'appui aux perspectives féministes par ces derniers.

Adopté en sous-plénière

I) Développer des stratégies favorisant le droit de toutes les femmes à l'information et à la communication traditionnelle ou non traditionnelle et organiser les luttes féministes en conséquence.

Adopté en sous-plénière

J) Créer des modèles de démocratie, d'information et de communication autonome.

Adopté en sous-plénière

K) Débattre des moyens à mettre en place pour contrer la désinformation et pour contrer la concentration des pouvoirs économiques, politiques et médiatiques.

Adopté en sous-plénière

L) Contrer la violence patriarcale des médias sociaux et des médias traditionnels et favoriser des façons de contrer l'impunité associée à l'exercice de cette violence.

Adopté en sous-plénière

M) Développer un système d'éducation populaire autonome, créé par des femmes, selon les valeurs du mouvement dans le contenu et la transmission : éducation au féminisme, à l'histoire du Québec et à la citoyenneté active et informée.

Adopté en plénière

N) Rôle de l'État

Revaloriser le féminisme dans la société et exiger un volet « histoire des luttes féministes » dans les cours au primaire et au secondaire pour éduquer politiquement les nouvelles générations aux valeurs féministes.

Assurer une éducation citoyenne aux enfants du primaire et du secondaire afin de permettre aux jeunes de mieux comprendre les rouages de l'État et les outiller pour se construire un esprit critique.

Lutter contre la marchandisation et la déshumanisation des services publics et revendiquer le maintien des services publics de proximité.

Face aux attaques néolibérales pour la privatisation des services publics, réaffirmer que les services publics représentent un moyen démocratique pour répondre aux besoins de la population et sont essentiels pour lutter contre la pauvreté et les inégalités qui touchent particulièrement les femmes comme travailleuses et utilisatrices.

Adopté en plénière.

SOUS-PLÉNIÈRE

PLÉNIÈRE

O) Démocratie

Accéder à l'égalité entre les sexes à tous les paliers du gouvernement.

Revendiquer la mise en place d'un nouveau mode de scrutin qui assurera la représentation égalitaire des femmes, la représentation équitable de la diversité ethnoculturelle et des régions, tout en assurant une représentation proportionnelle des choix politiques exprimés lors d'une élection.

Développer un point de vue féministe sur les grands enjeux de société pour intervenir à tous les paliers (municipal, provincial, fédéral).

Adopté en sous-plénière

P) Espaces politiques

Revendiquer la parité dans les conseils d'administration des instances de développement régional et local.

Adopté en sous-plénière

SECTION 5

Stéréotypes, représentations et normes sociales

PLÉNIÈRE

A) Intensifier la lutte contre le sexisme quotidien, les stéréotypes sexistes et la pornographie.

Adopté en plénière

B) Développer et actualiser des outils permettant d'analyser les impacts des stéréotypes et de la pornographie au sein de nos rapports sociaux sur nos vies, sur notre santé physique et mentale, et d'agir sur ces derniers.

Adopté en plénière

C) Reconnaître que la violence est genrée et exercée majoritairement par des hommes sur des femmes et des enfants. Conséquemment, tenir responsables de leurs gestes toutes les personnes exerçant différentes formes de violence, y compris les producteurs d'images et de rôles stéréotypés, ainsi que les prostitueurs et proxénètes lutter pour un réel accès à la justice pour toutes les femmes et les enfants.

Adoptée en plénière

D) Faire pression sur l'État pour qu'il responsabilise par une législation favorable à l'égalité des sexes les producteurs d'images, de produits, et de rôles stéréotypés, et s'assurer de son application.

Adoptée en plénière

SOUS-PLÉNIÈRE

E) Exiger de l'État :

- qu'il joue un rôle accru dans la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes et contre la violence du système patriarcal;
- qu'il mène des campagnes de promotion des rapports égalitaires et sans violence entre les hommes et les femmes tant dans notre système d'éducation que dans la population en général.

Adopté en sous-plénière

F) Dénoncer les pressions subies et les impacts spécifiques vécus par les femmes et toutes les personnes en raison des normes de la féminité et de la masculinité dans un système hétéronormatif.

Adopté en sous-plénière

G) Dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes, leur banalisation et la promotion de la culture du viol.

Adopté en sous-plénière

H) Développer des moyens de promouvoir l'égalité dès la petite enfance et par la suite dans notre système d'éducation et de garde à l'enfance afin de travailler contre l'intériorisation des rapports sociaux de pouvoir dès le plus jeune âge en revendiquant notamment l'implantation dans la formation des enseignants et des enseignantes ainsi que des éducateurs et éducatrices des cours obligatoires sur les rapports sociaux de sexe et leur impact. Interpeller l'État pour qu'il développe des programmes et mène des campagnes de promotion des rapports égalitaires et sans violence entre les hommes et les femmes tant dans notre système d'éducation, dans les programmes qui visent les familles, dans les organismes jeunesse et dans la population en général.

Adopté en sous-plénière

I) Revendiquer du gouvernement des actions par rapport à l'éducation sexuelle et relationnelle. Une vision globale basée sur des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes est nécessaire : du préscolaire jusqu'à l'université ainsi que des programmes et des campagnes auprès des parents, des jeunes et de la population en général.

Adopté en sous-plénière

J) Réinvestir le champ de la sexualité afin d'approfondir une réflexion féministe sur la sexualité des femmes.

Adopté en sous-plénière

K) Affirmer une image diversifiée et forte du féminisme et des féministes.

Adopté en sous-plénière

L) Offrir des ressources pour les femmes qui veulent sortir de la prostitution.

Adopté en plénière

M) Dénoncer les impacts spécifiques vécus par les femmes autochtones, les femmes racisées, les femmes en situation de handicap, les femmes âgées et les lesbiennes du fait de l'intersection du sexisme avec d'autres systèmes d'oppression.

Adopté en sous-plénière

N) Exiger de l'État qu'il mette en place des mesures pour lever les obstacles socio-économiques auxquels font face les femmes qui tentent d'échapper à la violence du système patriarcal.

Adopté en sous-plénière

O) Que le mouvement féministe québécois endosse un modèle sociojuridique qui :

- décriminalise les femmes (les personnes) dans la prostitution;
- leur procure des alternatives économiques et du soutien social (incluant par et pour) pour prévenir l'entrée dans la prostitution ainsi que pour celles qui souhaitent en sortir ou en sont déjà sorties, mais vivent avec les conséquences dans leur vie;
- responsabilise et criminalise les clients proxénètes et les proxénètes dans une perspective de défense des droits des femmes à ne pas être prostituées.

Adopté en sous-plénière

P) Que le mouvement féministe propose une campagne de sensibilisation dénonçant l'achat d'actes sexuels en tant que violence aux femmes.

Adopté en sous-plénière

Q) Créer des espaces d'échanges et de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe qui permettraient les nuances en dehors des positions polarisées et sans nécessité de prises de position.

Adopté en sous-plénière

R) Que le mouvement féministe reconnaisse le rôle central que la violence des hommes envers les femmes joue dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le maintien du patriarcat.

Adopté en sous-plénière

S) S'engager activement à lutter contre la lesbophobie et l'hétérosexisme qui subsistent et oppriment les nombreuses femmes au Québec, tant à l'intérieur de nos organisations, que dans nos communautés, villes et mouvements sociaux.

Rendre visible et reconnaître concrètement l'apport actuel et la contribution historique des lesbiennes et des bisexuelles au mouvement et aux luttes féministes;

Dénoncer activement les violences et les oppressions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, notamment en éliminant de nos pratiques la présomption à l'hétérosexualité de manière à favoriser et à valoriser l'expression d'une diversité sexuelle;

Développer notre analyse de l'hétérosexisme comme piliers du système patriarcal et poursuivre notre réflexion et nos actions sur la diversité de genre, ainsi que sur la déconstruction du système binaire du genre et des rôles sociaux genrés « homme » et « femme » qui en découlent;

Soutenir et reconnaître l'apport des personnes exprimant par leur identité et leur expression de genre, une rupture ou une subversion des normes sociales de la féminité imposées par le patriarcat aux femmes, créant ainsi plus de liberté.

Adopté en sous-plénière

SECTION 6

Inégalités entre les femmes, justice pour toutes et intersection des oppressions

PLÉNIÈRE

A) S'engager à prendre le temps de comprendre, d'apprendre et d'échanger sur les systèmes d'oppression et les différentes réalités des femmes et s'engager à combattre tous les systèmes d'oppression à l'œuvre dans la vie des femmes puisque ceux-ci alimentent le patriarcat et définissent la façon dont il affecte chacune d'entre nous :

- Tenir compte des systèmes d'oppression (et donc des privilèges liés à chacun) divers dans le discours, les pratiques et les revendications féministes
- Ouvrir des espaces de formation et d'information afin que le mouvement puisse mieux tenir compte de ces enjeux
- Reconnaître la diversité des pratiques et tactiques féministes comme une force du mouvement et avoir de l'ouverture pour les approches en émergence
- Lever les obstacles que les systèmes d'oppressions créent dans la réalisation des droits de toutes les femmes

Adopté en plénière

B) Revoir les espaces de concertation et d'organisation du mouvement afin d'assurer une représentation plus importante des femmes pouvant témoigner et analyser la réalité des femmes sous l'angle de l'intersection des oppressions

Adopté en plénière

C) Reconnaître le leadership des femmes marginalisées et intégrer activement leurs préoccupations et analyses féministes dans la manière de bâtir des solidarités féministes et éviter d'articuler le travail en coalition uniquement sur les revendications perçues comme étant universelles à toutes.

Adopté en plénière

D) Reconnaître le besoin de certaines femmes marginalisées de se trouver entre elles (lesbiennes, femmes racisées, femmes transsexuelles, femmes âgées, femmes en situation de handicap, etc.) pour articuler leurs besoins, analyses et revendications et de leur permettre de s'auto-identifier.

Adopté en plénière.

E) Appuyer l'effort que cela implique pour les femmes vivant à l'intersection des oppressions de partager leurs réalités et leurs idées dans un contexte où elles prennent le risque de ne pas être entendues ou d'être accusées de diviser le mouvement ou de dévier les priorités de la majorité.

Adopté en plénière.

F) Reconnaître que ces inégalités liées aux divers systèmes d'oppression sont également produites et reproduites au sein du mouvement féministe et qu'elles doivent être déconstruites en se dotant d'outils pour identifier ces rapports sociaux inégaux entre femmes, réduire les obstacles inhérents à ces dynamiques et permettre à toutes une pleine participation à tout processus dans le mouvement et dans la société.

Adopté en plénière

G) Reconnaître ses privilèges et agir de façon à permettre aux femmes vivant à l'intersection des oppressions de prendre leur place dans le but de déconstruire les rapports de pouvoir à l'intérieur des luttes.

Adopté en plénière

H) Explorer les théories, idées, pratiques des mouvements de lesbiennes, des mouvements queers et des mouvements LGBTQIA (lesbiennes, gaies, bisexuels, trans*, queers, intersexués et asexués) et saisir les opportunités d'alliances et de luttes communes dans une perspective féministe.

Adopté en plénière.

I) Reconnaître les différences touchant la situation des femmes provenant de milieux urbains et ruraux, et tenir compte de ces différences dans les analyses, dans les espaces d'organisation et de concertation du mouvement des femmes.

Adopté en sous-plénière

SECTION 7

Féminisme, nationalisme et colonialisme

A) Contrer l'instrumentalisation du féminisme à des fins racistes et nationalistes, notamment au sein même du mouvement féministe.

Adopté en plénière

B) Contrer le développement de terreaux fertiles pour les fondamentalismes religieux et toute autre forme de fondamentalisme.

Adopté en plénière

C) Lutter contre toute forme de contrôle politique, social, religieux, idéologique du corps des femmes et défendre le droit à l'autodétermination des femmes, entre autres, par la voie d'actions solidaires en faveur des femmes autochtones, immigrantes et racisées.

Adopté en plénière

D) Développer des visions alternatives pour apporter de nouvelles perspectives au débat actuel sur les enjeux de l'identité nationale et du nationalisme,

- Se donner les moyens de développer des réflexions et des positions féministes sur ces questions, de manière à construire un Québec qui reconnaît et travaille activement à contrer les rapports de domination concernant les personnes perçues comme venant d'ailleurs ou ayant des appartenances culturelles différentes (langue, histoire, héritage religieux) de celles de la majorité.
- Prendre connaissance de l'analyse féministe anticoloniale et postcoloniale afin de mieux réfléchir à la situation actuelle du Québec, de déployer une approche féministe « décolonisée » ou anticoloniale et de développer un nouveau langage plus adapté aux réflexions et préoccupations féministes dans ces débats
- Développer un discours critique sur le nationalisme ethnique ou identitaire
- Porter un regard critique et dénoncer les discours qui tendent à indiquer que les immigrantEs ou les personnes racisées seraient porteuses de valeurs rétrogrades notamment sur le plan de l'égalité entre les femmes et les hommes, laissant sous-entendre que le Québec serait exempt d'inégalités dans les rapports sociaux de sexe.

Adopté en plénière

F) En vue d'assurer la visibilité d'un féminisme pluriel et de reconnaître la contribution passée et présente de toutes les femmes dans notre société, trouver de nouveaux mécanismes pour assurer l'inclusion active de femmes immigrantes ou racisées, de femmes autochtones et de femmes croyantes de différentes religions dans tous les débats du mouvement féministe, en particulier lors des débats sur la diversité culturelle et l'identité.

Adopté en plénière.

SOUS-PLÉNIÈRE

G) Favoriser une prise de conscience individuelle et collective des préjugés à l'égard de la diversité des féminismes à l'intérieur du mouvement, multiplier les contextes de convergences et créer des espaces de solidarité et d'alliances.

Adopté en sous-plénière

H) Poursuivre l'engagement du mouvement féministe québécois au sein de la Marche mondiale des femmes afin d'ancrer les solidarités féministes internationales et les solidarités à l'intérieur du Québec dans des pratiques concrètes de luttes, renforcer les collaborations avec les organismes de solidarité internationale québécois qui appuient au quotidien ces mouvements féministes ailleurs dans le monde.

Adopté en sous-plénière

PLÉNIÈRE

I) Travailler ensemble pour un mouvement féministe solidaire, accessible, inclusif et innovateur, tant au Québec, au Canada et qu'à l'international, notamment au sein de la Marche Mondiale des femmes.

Adopté en plénière.

J) Intensifier la lutte contre les orientations et les politiques fondamentalistes conservatrices des gouvernements fédéraux et provinciaux qui briment les droits des femmes, en matière d'avortement. Le mouvement féministe exige que toutes les femmes, au Canada comme ailleurs, aient facilement accès à des services d'avortement libres et gratuits.

Adopté en plénière.

K) Élargir le spectre de nos luttes actuelles pour inclure les préoccupations spécifiques des femmes immigrantes, racisées et autochtones dans la reconnaissance des barrières auxquelles elles font face en termes de droits :

- Dénoncer et lutter contre les politiques d'immigration et des partenariats économiques sexistes, racistes et colonialistes;
- Appuyer les luttes contre des projets d'exploitation des ressources naturelles ou de modification du territoire de concert avec les femmes autochtones, lorsque les droits des populations locales sont bafoués.

Adopté en plénière

L) Dénoncer l'institutionnalisation des oppressions et des inégalités vécues par les femmes migrantes, racisées ou autochtones.

Adopté en plénière

SOUS-PLÉNIÈRE

M) Développer un regard critique sur les lois et les pratiques privilégiées par la position majoritaire pour engager une réforme féministe à l'intérieur du groupe majoritaire et une solidarité féministe avec les groupes minoritaires, et ce, dans le respect de l'altérité et de la diversité.

Adopté en plénière

SOUS-PLÉNIÈRE

N) S'engager à lutter contre les lois d'immigration québécoises et canadiennes racistes et discriminatoires qui engendrent des situations d'énorme précarité et qui rendent propices les violences interpersonnelles, étatiques et économiques et revendiquer pour un programme intégral de régularisation pour garantir leurs droits fondamentaux.

Adopté en sous-plénière